

Bourses Erasmus + pour les doctorants



La mobilité Erasmus + dans le cadre d'un Doctorat

Les doctorants qui souhaitent effectuer une mobilité intra-européenne dans le cadre de leur cursus peuvent demander une bourse Erasmus+ d'études ou de stage.

Lors d'un **séjour d'études Erasmus +** (3 mois consécutifs minimum – 12 mois maximum), vous devrez suivre des cours, passer des examens et rapporter les crédits correspondants. Ces crédits seront explicitement intégrés dans votre formation doctorale.

Vous devrez partir exclusivement dans le cadre des accords de Bordeaux Montaigne qui prévoient la mobilité au niveau Doctorat. Pour savoir quels sont les accords en vigueur, veuillez utiliser le moteur de recherche suivant :

<https://montaigne.moveonfr.com/publisher/1/fra>

Dans l'onglet *Relations*, vous pourrez voir si l'accord est ouvert aux doctorants.

Les séjours de stage Erasmus + (2 mois consécutifs minimum – 12 mois maximum) sont destinés exclusivement aux doctorats ayant un stage officiellement prévu dans leur programme académique officiel, ces stages internationaux ne peuvent être effectués qu'en cours de cursus. Un contrat de bourse pour un stage Erasmus + sera établi entre le doctorant, l'Université Bordeaux Montaigne et l'organisme d'accueil.

Particularités propres au programme Erasmus +

1) Les règles et procédures habituelles sont de rigueur (dates limites, documents à remettre, etc.). Référez-vous aux [pages consacrées à la mobilité internationale](#) ou contactez la Direction des Relations Internationales – [Pôle Mobilité](#).

2) Le financement aura lieu seulement au sein d'une seule année académique (donc pas de séjour de février à février par exemple).

3) En cas de cotutelle de thèse, la réglementation Erasmus + interdit que le bénéficiaire du séjour paye des frais d'inscription dans l'institution d'accueil et stipule qu'il doit être inscrit dans son établissement d'origine. Veillez à planifier votre départ en fonction de ces règles.

4) La réglementation Erasmus + prévoit que dans sa vie un même étudiant ne peut bénéficier que de 12 mois de mobilité maximum par cycle. Veillez donc à ne pas cumuler plus de 12 mois de mobilité financée lors de votre doctorat, si par exemple vous faites plusieurs séjours de 5 ou 6 mois.

5) Les bourses seront attribuées dans la limite des fonds Erasmus+ disponibles.